

LE MOT DU MAIRE

Ignymontoises, Ignymontois,

J'ai le plaisir de vous adresser le bulletin du premier trimestre 2003 avec un léger retard dû aux nombreux dossiers en cours.

Depuis le mois d'août 2002, vous pouvez découvrir la nouvelle passerelle (planche de Fouleray) qui traverse la Thironne; elle répond aux normes exigées en matière de sécurité et d'environnement; compte-tenu des contraintes de terrain d'une part, de financement d'autre part, ce projet a été délicat à mettre en oeuvre mais le résultat est à la hauteur de nos espérances et de nos efforts. Le Conseil



Municipal souhaite que cette promenade des bords de la Thironne fasse de nouveaux adeptes dans ce cadre champêtre agréable qui n'attire pas que les Ignymontois.

Bien entendu, d'autres projets pour l'amélioration de notre cadre de vie sont en cours d'étude.

Je vous annonce pour le 14 avril, la réouverture de l'épicerie-bar-restaurant qui fera également dépôt de pain. L'équipe municipale et moi-même adressons à nos nouveaux commerçants, dans l'intérêt des habitants, tous les encouragements nécessaires et la réussite de leur opération.

Par ailleurs, je me dois de vous informer de la nouvelle taxation des ordures ménagères. Une nouvelle réglementation impose à la commune de ne plus percevoir

directement la redevance qui était identique pour toutes les habitations. Dorénavant, c'est le SICTOM⁽⁷⁾ de Nogent qui percevra directement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par l'intermédiaire des services fiscaux. Selon nos pronostics, le taux qui sera appliqué sur la base du foncier bâti, serait de l'ordre de 13%.

Je terminerai mon propos sur la communauté de communes qui fait l'objet de nombreuses études, réunions, etc..., dans l'attente de l'accord du Préfet d'Eure-et-Loir. Nous vous assurons de continuer notre réflexion pour un programme judicieux rejoignant au mieux les préoccupations des habitants et le développement de notre commune.

Votre Maire

"Joël Fauquet"

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE

La loi du 3 janvier 1992 impose aux habitants de toutes les communes de France, l'obligation de traiter les eaux usées de leur demeure et cela, en principe, pour 2005.

Suivant la disposition géographique des habitats, l'assainissement est collectif dans les zones d'agglomération pouvant être reliées à un réseau, ou non collectif dans les autres cas.

A Montigny, mis à part un secteur important du bourg, l'assainissement sera non collectif et il appartiendra à chaque propriétaire de faire assumer les travaux correspondants par l'entrepreneur de son choix.

Ils sont financés directement par chaque usager individuel; suivant la disposition des lieux, la nature du terrain et les difficultés de réalisation, le coût peut varier entre 4500 et 8000 € aux conditions économiques actuelles.

Afin de documenter sommairement les habitants, une fiche explicative du principe de l'assainissement individuel est jointe au présent bulletin municipal.

La Mairie est disponible pour toutes informations complémentaires que chacun jugerait utile.

Les principales résolutions du Conseil Municipal du 2^{ème} semestre 2002

Session du 29 août

TARIFS COMMUNAUX

◊ EAU

Prix de l'eau : 1,04 €/m³
-Abonnement pour frais d'entretien : 35€/an
-Abonnement du compteur : 35 €/an
-Intervention d'ouverture et fermeture à la demande de l'utilisateur : 20 €
-Remplacement de compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 80 €
-Taxes FNDAE ⁽²⁾, FSIREP ⁽³⁾ et Bassin Loire-Bretagne : suivant tarif en vigueur.

◊ CANTINE SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2002/2003 : 2,15 € par repas
Pour des raisons de sécurité, il est décidé d'installer à la salle polyvalente, une ligne téléphonique avec accès modulable ; son numéro est : 02 37 24 39 30.

Session du 17 octobre

◊ ETUDE SUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'étude du SIVOM ⁽⁴⁾ de Thiron-Gardais concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potable conclut à l'abandon du captage de Montigny-le-Chartif qui serait alimenté par les communes de Frazé et Nonvilliers. Sur la partie Ouest du canton, une bâche de reprise alimentée par les communes de Thiron-Gardais, Chassant, Combres et Happonvilliers est envisagée pour répartir la distribution de l'eau sur les communes de Marolles-les-Buis et Coudreceau.
Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce projet en raison du principe retenu avec bâche, de l'abandon du forage, du périmètre d'interconnexion étudié, etc...

◊ SURVEILLANCE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Vu l'exposé du Maire concernant la surveillance des enfants dans le cadre de la cantine en période scolaire et vu l'ancienneté de la dernière délibération sur le sujet (1982), il est précisé les nouvelles conditions d'attribution de l'indemnité de surveillance au professeur des écoles titulaire ou de son remplaçant qui sera rémunéré chaque trimestre au taux maximum fixé par décret.

◊ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite au changement de statut de l'enseignant actuellement en fonction, la commune n'a plus l'obligation de logement dans sa nouvelle position.
Vu la législation, le Conseil Municipal lui propose un contrat d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} septembre 2002 jusqu'au 31 juillet 2003 moyennant une redevance, acquittée mensuellement, d'un montant global de 3402 € pour 11 mois.

Session du 29 novembre

◊ CESSIION DE FONDS DE COMMERCE ET DU BAIL DE LA SARL LE CARDINAL

Il est fait part de la cession du fonds de commerce restaurant-café-épicerie de la SARL ⁽⁵⁾ Le Cardinal. La Commune étant propriétaire des bâtiments, il est nécessaire qu'elle accepte le nouveau locataire sous la condition toutefois que le cédant reste répondant solidaire du cessionnaire. Une condition supplémentaire est apportée afin que le nouveau preneur s'engage à assurer un service de dépôt de pain.
Le Conseil Municipal déclare approuver tant la cession de fonds que la cession du bail ; il charge et autorise le Maire à signer l'acte et maintient le loyer mensuel à 340,44 € pour la partie commerciale et 85,11 € pour la partie habitation.

◊ TARIFS COMMUNAUX POUR 2003

Il est décidé de ne pas renouveler les locations de 24 heures en raison de la difficulté pour contrôler l'état des lieux et de l'impossibilité d'effectuer le nettoyage de la salle la nuit du samedi au dimanche lors de deux locations successives. L'application des tarifs est la suivante à compter du 1^{er} janvier 2003 :

Salle polyvalente :

- Pour une demi journée hors week-end : 41 €
- Pour 2 jours consécutifs
Habitants de la commune : 101 €
- Pour 2 jours consécutifs
Habitants hors commune : 150 €
- Location des couverts : 0,40 €
- Consommation électricité :

Heures pleines : 0,15 €/Kw
Heures creuses : 0,9 €/Kw

- Caution pour location de salle
Habitants de la commune : 150 €
Habitants hors commune : 240 €
- La salle ainsi que la vaisselle doivent être rendues propres et correctes ; toute transgression à cette discipline logique sera facturée à raison de 15,24 € de l'heure. Les détériorations sont à la charge des usagers, un contrat entre les deux parties étant signé pour chaque location. Les contrats signés en 2002 pour 2003 subiront la hausse déterminée pour la présente année.

La pénalité pour résiliation de contrat reste fixée à 25% du prix de la location.

Concessions du cimetière

-Le Conseil Municipal, à cause du manque de place, a pris la décision de supprimer la vente de concessions perpétuelles ; il détermine les tarifs suivants, applicables dès la publication :
- concessions trentenaires : 109 €
- concessions cinquantenaires : 183 €.

Il est aussi évoqué la nécessité d'étudier un projet de columbarium.

MONTIGNY PRATIQUE

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Des manœuvres du CPI⁽¹⁾ sont susceptibles d'entraîner des coupures d'eau au cours des matinées du 4 mai, 1^{er} juin, 29 juin, 3 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.

JEUNES DE LA COMMUNE

Les garçons et filles, qui arrivent à l'âge de 16 ans doivent, conformément à la loi du 28 octobre 1997 relative au Service National, se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire; à noter que cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile : examens, permis de conduire et autres instances administratives ou professionnelles.

NOUVEAUX HABITANTS

Les parents ayant à faire inscrire leurs enfants à l'école sont priés de se rendre auparavant à la mairie pour en informer la commune et connaître les horaires du transport scolaire.

DECHETTERIE

La déchetterie de Thiron-Gardais est ouverte les lundis et vendredis de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 18 h.

ECOLE

Institutrice : Mme RENARD Janie-Claude t 02 37 24 11 40

MAIRIE

Maire : Joël FAUQUET, t domicile : 02 37 24 22 90

Secrétariat de la Mairie : les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 à 16 h et les samedis de 10 à 11 h ; t et Fax : 02 37 24 22 31; e-mail: montigny-le-chartif@wanadoo.fr

PAIN (Horaire provisoire des boulangers sur la place de la commune en attendant l'ouverture du nouveau commerce) : les lundis de 10 h à 10 h 30, les mardis, jeudis et vendredis de 9 h 30 à 10 h, les samedis de 11 h à 11 h 30 et les dimanches de 9 h 30 à 10 h.

TEMPS LIBRE ET ANIMATIONS

- **Musique** : Les adultes et les enfants qui désireraient suivre des cours de musique sont invités à prendre contact avec Monsieur Pascal DESCHAMPS au 9, rue d'Illiers, t 02 37 24 26 79
 - "La Batterie Fanfare" de Combres recrute jeunes et moins jeunes ; les partitions, l'instrument, la tenue sont fournis ; l'inscription est gratuite. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur BLANCHARD, t 02 37 53 11 26 ou 02 37 29 54 57.
- **Tennis** : Le Tennis Club de Mottereau est à la disposition des sportifs de notre commune intéressés par cette discipline. Pour toutes informations utiles, s'adresser à la Mairie de Montigny ou au président M. Saille t 02 37 47 19 18 (le soir), ou bien à la secrétaire Mme Chaleston t 02 37 96 05 32 (dans la journée).
- **Tennis de table** : L'USMC tient ses réunions chaque mardi soir pour les enfants et chaque vendredi soir à 20 h 30 pour les adultes et donnent lieu à des séances d'entraînement et des compétitions interclubs. S'adresser à son président M. Alain LAMELET, 6, rue de la Croisette, t 02 37 24 11 97.
- **Cours d'anglais** : Professeur d'anglais donne des cours tous niveaux à enfants, adolescents et adultes ; contact t 02 37 24 06 74 ou 06 14 39 21 99.

ASSOCIATIONS

Club "Raymond Gendre", Pdt : M. Raymond LEFEVRE

"Anciens Combattants", Pdt : M. Roland MAURY

"Sapeurs pompiers", Pdt : M. Jean-Paul HUET

"USMC" (Union Sportive de Montigny-le-Ch.) , Pdt : M. Alain LAMELET

MANIFESTATIONS

1^{er} mai à 7.00 : Bric à brac des Sapeurs-pompiers
8 mai à 10.30 Cérémonie au Monument aux Morts
8 mai à 12.30 : Banquet des Anciens Combattants
31 mai à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié
21 juin à 20.00 : Cochon grillé (U.S.M.C.)
4, 5 et 6 juillet : Voyage du Club des Sapeurs-pompiers en Périgord
26 septembre à 14.00 : Manille au 17 des Sapeurs-pompiers

27 septembre à 20.00 : Manille au 17 des Sapeurs-pompiers
25 octobre à 13.30 : Loto des Anciens Combattants
11 novembre à 10.30 : Cérémonie au Monument aux Morts
22 novembre à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié
6 décembre à 20.00 : Repas de Ste Barbe des Sapeurs-pompiers
13 décembre à 12.00 : Repas de Noël du Club de l'Amitié

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue en ce monde à

-Raphaël, Adrien, Vincent **RENARD**,
le 30 avril à Chartres
-Théo **BERNIER**, le 17 mai à Chartres
-Clémence, Bernadette, Colette **AUBRY**,
le 15 juin au Coudray
-Laura, Danielle **LEGROS**,
le 11 juillet à Mainvilliers
-Valentin, Christian, Gérard, André **BAY**
le 26 septembre à Mainvilliers
-Etienne, Pierre, Jean **BOUILLON**
le 9 octobre au Coudray
-Maddie, Ginette, Yvette **CHENAULT**
le 14 octobre à Mainvilliers
-Laura-Lou, Maréva **SEVESTRE**
le 9 novembre au Coudray
-Ethan, Jean-Claude, Raymond **MOREAU**
le 27 novembre au Coudray

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à

♥ Pascal, Michel, Jacky **JOBERT**
& Sophie, Christine, Sylvie **MOUCHEL** le 18 mai
♥ Aymeric, Jean-pierre, Marius **LECOURBE**
& Gwenaële, Luce, Mauricette **JAILLARD** le 25 mai.

DECES

Nos plus sincères condoléances aux familles

† Raymond, Fernand, Eugène **TROQUET**
le 17 janvier à Montigny
† Claude, Emmanuel, Paul **HALOCHE**
le 17 mars à Montigny
† André, Robert, Elie **AMELIN**
le 1^{er} mai à Montigny
† Jeannine, Roberte, Yvonne **LETERTRE**
épouse **MAURY** le 26 novembre
à Montereau-Fault-Yonne
† Paul, Victorien, Etienne **BOUILLON**
le 20 décembre au Coudray

ARTISANS - COMMERCES

-Abattage de porcs

M. Joël Herman, t 02 37 29 51 14

-Epicierie et

Bar-Restaurant "Le Saint-Pierre"

M. Philippe Cochin, t 02 37 24 28 64

Ouverture : le 14 avril 2003

-Chauffage-Plomberie-Electricité-Climatisation

M. Jean Cailleux, t 02 37 53 14 08

-Entretien terrains de sports "T.S.Net"

M. A. Béja, t 02 37 24 85 14

-Façonnage plastique, M. Jean-Marie Drouet,

t 02 37 24 23 43

-Garage Automobiles, M. Jean-Luc Bourgogne,
t 02 37 24 23 44

-Maçonnerie-Couverture

M. Pierre Chapron, t 02 37 24 22 40

-Maçonnerie générale

M. Bruno Izel t 02 37 24 28 54

-Photographie tous événements - Retouches photos -

Maquillage - "Relooking"

Soldani André et Claudine, Fax & t 02 37 24 17 26,

e.mail : asoldani@tiscali.fr

-Transports Express toutes distances

M. Marc Renard,

Fax & t 02 37 24 11 75 ou t 06 82 41 36 72

(1) CPI : Centre de Première Intervention

(2) FNDAE : Fonds National de Développement des Adductions d'Eau

(3) FSIREP : Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable

(4) INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

(5) SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

(6) SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

(7) SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Collaboration à ce numéro: J. Fauquet, C. Fortin, F. Gutierrez, A. Lamelet, N. Jourdan, N. Auburtin, R. Munier